Décision 25-DCC-325 du 12 décembre 2025

relative à la prise de contrôle conjoint de deux fonds de commerce de distribution alimentaire par la société Sipan aux côtés de l'Association des Centres Distributeurs E. Leclerc

Posted on: 15 décembre 2025 | Secteurs :

DISTRIBUTION

GRANDE CONSOMMATION

Présentation de la décision

Informations sur la décision

Type d'opération	Prise de contrôle
Partie notifiante	société Sipan et Association des Centres Distributeurs E. LECLERC (ACDLec)
Dispositif(s)	Autorisation
Décision de phase	Phase 1

Décision simplifiée	Oui
Entreprise(s) ou organisme(s) concerné(s)	deux fonds de conmmerce de distribution alimentaire à Troyes et Saint-André-les-Vergers (10)

Lire

Le texte intégral de la décision
132.13 Ko